



no parcelle	no compte propriétaire	surface en m2
8	Parcelle 00700	04189
9	Parcelle 00700	04077
10	Parcelle 00700	04040
19	Parcelle 00810	04031
20	Parcelle 00810	04076

no parcelle	no compte propriétaire	surface en m2
17	Parcelle 00840	04071
41	Parcelle 00850	04071
47	Parcelle 00850	04071
51	Parcelle 00850	04071
72	Parcelle 00830	04071
74	Parcelle 00830	04071
77	Parcelle 00730	04071
91	Parcelle 04470	04071
121	Parcelle 00400	04071
149	Parcelle 00900	04071

no parcelle	no compte propriétaire	surface en m2
253	Parcelle 00940	04071
254	Parcelle 00940	04071
255	Parcelle 02200	04071
256	Parcelle 00410	04071
261	Parcelle 00220	04071
289	Parcelle 00410	04071
622	Parcelle 02200	04071
633	Parcelle 00240	04071
653	Parcelle 00520	04071
655	Parcelle 00520	04071
657	Parcelle 00520	04071
658	Parcelle 00450	04071
659	Parcelle 00520	04071
1133	Parcelle 00410	04071
1134	Parcelle 02200	04071
1135	Parcelle 00410	04071
1136	Parcelle 02200	04071
1137	Parcelle 00400	04071
1138	Parcelle 02200	04071
1139	Parcelle 00200	04071
1140	Parcelle 00400	04071
1141	Parcelle 00400	04071
1142	Parcelle 02200	04071

LEGENDE
nombre de points / ha

TERRES

- Classe T1 10000 pts
- Classe T2 9500 pts
- Classe T3 9000 pts
- Classe T4 8500 pts
- Classe T5 8000 pts
- Classe T6 100 pts

VIGNES

- Classe V 8500 pts

BOIS

- Classe B 5000 pts

PERIMÈTRE DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER

IX parcelle ayant servi de référence au classement dans la catégorie Terres

Affaire : 081081 BRISSAC-LOIRE-AUBANCE (49) 001ZB-001ZA-001B

anjou DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL SUR LA COMMUNE DE BRISSAC-LOIRE-AUBANCE

LIE AU CONTOURNEMENT DES ALLEUDS

CONSULTATION SUPERFICIES ET VALEURS

PLAN DU CLASSEMENT DES SOLS

Recherche des propriétaires réels et classement des terres exécutés dans la zone limitée par le liseré orange

Approuvé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier dans sa séance du 18 Septembre 2024

Déposé du 9 Janvier 2025 au 10 Février 2025 inclus

Le Président _____ Le Secrétaire _____

Le Maire :

Portant en rouge les modifications adoptées par la Commission Communale d'Aménagement Foncier dans sa séance du

Le Président _____ Le Secrétaire _____